

Les clubs sportifs associatifs ont-ils un rôle à jouer dans le travail social ?



Cet article est le fruit d'un travail collectif associant des bénévoles d'un club de montagne/escalade parisien (Roc 14) et quelques travailleurs sociaux. Les réflexions et les pistes proposées sont fondées sur plusieurs expériences d'animation réalisées avec des institutions du travail social.

Un club sportif 100% associatif est sollicité

Roc 14 est un club de 700 adhérents qui a choisi de fonctionner avec une organisation intégralement bénévole. Il inscrit son activité dans les orientations politiques de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), notamment « agir pour un sport pour tous » et « promouvoir des pratiques sportives autogérées ».

Chaque année, quelques institutions du soin ou du travail social prennent contact avec le club. Les demandes sont classiques : « Pouvez-vous nous aider pour faire bénéficier nos publics d'une activité escalade ? » Le plus souvent, elles nous parviennent grâce à des relations amicales ou professionnelles entre un adhérent du club et des professionnels ou des élus d'institutions du soin ou du social. Dans la mesure où l'encadrement demandé n'est pas une gêne pour le club et où il existe des bénévoles volontaires, elles reçoivent généralement des réponses positives. « Si on peut le faire... on le fait ! » Implicitement, c'est l'adhérent du club qui a été « l'entremetteur » entre l'institution et le club qui défend la légitimité de la demande, systématiquement discutée lors d'un « collectif d'animation ». Elle est examinée uniquement sous l'angle de la faisabilité (questions d'assurance, créneaux horaires disponibles plus ou moins chargés, matériel nécessaire...).

Précisons que ces activités ne représentent qu'une part modeste de l'activité du club. Elles témoignent néanmoins d'une ouverture du club au-delà de ses adhérents, donnant à cette association sportive une dimension d'utilité publique modeste mais réelle. Cette facette de l'action du club associatif est valorisée auprès de la municipalité, propriétaire du gymnase où se situe le mur d'escalade, lors des assemblées générales et sur le site du club.

Des pratiques généreuses mais peu réfléchies

Si d'un point de vue fonctionnel, la demande est bien traitée, en revanche les questions de sens et de pertinence de l'action ne sont pas débattues. Est-ce le rôle d'un club FSGT ? À quelles conditions et dans quel cadre intervenons-nous ? S'agit-il d'un échange entre institutions, entre bénévoles associatifs et salariés du soin ou du social, ou entre usagers de biens publics, les uns d'équipements sportifs et de locaux publics, les autres d'une institution sociale du service public ? Et dans ce cas, qu'est-ce qui s'échange ? De quel don et contredon peuvent se réclamer les uns et les autres ?

Disons-le tout net, ces questionnements sont loin de passionner l'ensemble des adhérents. Vieille opposition entre le concret de l'action d'un monde sportif réputé efficace et pragmatique et le chipotage que l'on dit théorique ! « Complique pas tout... c'est comme on veut, quand on veut, si on veut et en plus on n'est pas obligés... ! » Avant de se ranger aux arguments de cette simplicité (libérale ?), il s'est trouvé quelques grimpeurs pour prendre le temps, et le risque, de la réflexion collective.

Une zone commune au sport d'éducation populaire et au travail social Pour construire un partenariat, même ponctuel, il importe avant tout que chaque partenaire comprenne bien la logique de l'autre. Au risque de la simplification, rappelons les finalités des pratiques sportives d'éducation populaire et celles du travail social.

Pour la FSGT, il s'agit de promouvoir des pratiques accessibles à tous sans distinction d'âge, d'origine et de position sociale. Celles-ci se déroulent dans un cadre associatif où les adhérents sont invités à « autogérer ». Le sport n'est au fond qu'un moyen collectif de développement des personnes. Ajoutons que cette fédération se situe politiquement au sein d'un courant progressiste de transformation sociale qui tente de renouer avec une volonté de promotion des pratiques autogérées en milieu populaire.

Le club sportif associatif adhère à cette fédération et tend, en théorie, à mettre en œuvre ses valeurs et à atteindre ses objectifs. Dans la pratique, le milieu au sein duquel il est situé pèsera sur la capacité de l'association à réellement permettre l'accès de ses activités à tous.

Le travail social, à l'inverse, ne s'adresse pas à tous mais seulement à certains. Il vise les personnes qui connaissent un mal-être, une souffrance et qui nécessitent de ce fait un soutien ou un étayage de durée variable. La finalité du travail social est d'agir pour maintenir ou rétablir l'inscription de ces personnes dans la société.

Travail social et pratiques sportives d'éducation populaire ne s'inscrivent donc pas dans les mêmes finalités. En l'occurrence, l'un relève largement du travail salarié dans un cadre de service public, l'autre de l'engagement bénévole ou militant. Pour autant, ces deux visées différentes ne sont nullement contradictoires. Elles peuvent se croiser, voire se compléter dans des pratiques de terrain. Le travail social, pour atteindre ses buts, a souvent besoin du concours de la vie associative, qui se présente comme un

sas ou une porte d'entrée chaleureuse et accessible pour une réinscription sociale. De même, les intentions de solidarité et de transformation sociale du sport d'éducation populaire visent également les publics du travail social qui se trouvent tenus éloignés des pratiques sportives.

Entre charité et main-d'oeuvre gratuite ?

S'il existe bien une zone de convergence entre les clubs sportifs associatifs et les institutions du social, il émerge lors des collaborations des difficultés majeures qu'il est important de prendre en compte. Les deux principales dérives identifiées sont l'apitoiement charitable sur les difficultés des publics accueillis et l'instrumentation gratuite de l'association sportive au profit des services sociaux.

L'apitoiement est une attitude compréhensible pour toute personne sans expérience des publics du travail social. Aussi généreuse soit-elle, cette attitude, avec ses affects envahissants, risque de perturber la relation avec les publics. Ceux dont on dit qu'ils sont « en difficulté » ont davantage besoin de solidarité que de pitié, et la nuance peut être difficile à saisir.

Dans un autre registre, devenir une main d'oeuvre gratuite des structures sociales constitue une autre dérive possible. Alors que le financement du service public par l'État est en net recul, les associations, par le biais de subventionnements sélectifs, sont de plus en plus instrumentalisées pour soutenir les politiques publiques. On peut légitimement s'interroger : pourquoi des bénévoles fourniraient-ils gratuitement une prestation d'encadrement à des organisations fonctionnant avec de l'argent public pour des missions d'intérêt général ? Éviter ces deux dérives de la pitié et de l'instrumentation est sans doute le préalable à l'action commune. Les clubs ne sont pas la main-d'oeuvre bon marché des institutions, pas plus que les publics du social n'ont à conforter la bonne conscience des bénévoles associatifs. Il importe que chaque acteur et institution se sente pleinement reconnu et trouve intérêt et sens à une activité commune. C'est donc le principe d'un échange lucide, que l'on peut qualifier de mutuellement bénéfique, qui devra être recherché.

Ce qui s'échange dans ces coopérations

À la lumière des expériences passées, examinons les termes de l'échange, et pointons concrètement ce que chacun apporte et reçoit dans ces actions communes.

Pour les bénévoles sportifs

Leurs motivations à intervenir sont différentes selon qu'ils disposent ou pas d'une expérience auprès des publics accueillis.

Pour un informaticien sans expérience avec le travail social, encadrer des mineurs pris en charge par une association de protection de l'enfance constitue une découverte qui peut être vécue comme une aventure. Nombreux sont ceux qui trouvent dans ce type d'action une occasion d'utilité sociale qu'ils ne trouvent pas, ou pas suffisamment, dans leur activité

professionnelle. Pour les bénévoles exerçant des activités professionnelles proches du travail social, c'est l'occasion d'intervenir dans un autre cadre, plus souple, et avec un autre statut. C'est aussi exprimer un engagement qui dépasse la séparation travail et vie privée. Sans se payer de mots, on peut parler d'une attitude citoyenne.

Agir concrètement par solidarité est une raison souvent avancée, elle s'exprime dans la volonté de faire découvrir une pratique sportive à ceux qui en sont éloignés. La dimension de la rencontre est également évoquée. Dans nos vies cloisonnées par le travail, les lieux d'habitation, les positions sociales, il n'est pas si fréquent de pouvoir partager un temps d'activité avec des gens différents de soi.

D'autres mobiles sont liées à l'activité escalade elle-même. Des formes de pratiques différentes de celles qui existent en club sont proposées. Les attentes en termes de performances ou de progrès techniques s'effacent au profit de dimensions comme la relation aux autres, le plaisir d'oser, la développement de la confiance en soi, la fierté d'une réussite, qui deviennent centrales. Ce déplacement des attentes de la technique vers le développement personnel est l'occasion de repenser les formes de pratique et d'initier des expérimentations pédagogiques et didactiques.

Enfin, les bénévoles actuels ont été souvent eux-mêmes initiés dans un cadre bénévole ou amical. Certains ont parfois bénéficié d'initiatives à caractère social. Il s'agit alors tout simplement de « renvoyer l'ascenseur » pour que continuent d'exister des pratiques de loisir qui échappent à la relation marchande.

Le point de vue des professionnels du social et du soin Leurs raisons de rechercher des encadrements bénévoles varient nécessairement selon les institutions ou les publics. Cependant, quelques points communs se dégagent. L'ouverture vers l'extérieur est un attrait puissant pour les professionnels, qui doivent fréquemment lutter contre les effets négatifs de « l'enfermement » au sein des institutions. Le désintéressement de l'intervention, l'absence de référence aux métiers du social et souvent l'enthousiasme qui caractérise les bénévoles vont générer des relations et un climat différents des pratiques habituellement développées dans l'institution. Les professionnels du social, sans se départir de leur statut, trouvent lors de ces animations une occasion de vivre différemment la relation à leur public. Dans le cadre de cette activité partagée, le travailleur social se retrouve sur un pied d'égalité avec les usagers de l'institution. La peur, la fierté, le plaisir sont vécus en commun, parfois même les rôles s'inversent et c'est le jeune « à protéger » qui assure et rassure son éducateur ! Nulle démagogie, ces relations ne seront modifiées que dans le cadre défini de l'activité. Elles vont néanmoins permettre à chacun de voir l'autre d'un regard différent. Regard nouveau qui pourra être bénéfique pour le travail éducatif ou thérapeutique entrepris.

Le point de vue des usagers des institutions du social

Naturellement, l'intérêt et les effets de ces activités varient selon les personnes et leur situation. Mais quelques points forts peuvent être

soulignés.

Le plaisir d'être en activité, même modestement, est sans doute l'acquis principal. Renouer avec l'activité volontaire sans autre intention que d'éprouver le plaisir d'agir avec d'autres constitue déjà en soi une justification de ces pratiques. Malade, exclu, déviant ou en souffrance, chacun continue d'éprouver le besoin d'activité et de mouvement. Sans doute que partager cette activité avec des passionnés qui veulent la promouvoir en renforce l'attrait.

Les publics bénéficient de la part des bénévoles associatifs d'une relation autre et d'un regard fondamentalement différent de celui des travailleurs sociaux. L'attitude des bénévoles n'est pas orientée par la mission sociale de l'institution ou les besoins médicaux que peuvent nécessiter les pathologies des usagers des institutions de soin. C'est essentiellement le désir de faire découvrir l'activité qui détermine la forme de l'échange, permettant aux personnes accueillies de sortir du cadre des représentations que leur collent la société et le circuit institutionnel. C'est la personne en situation de découverte de l'escalade qui est accueillie et non « le handicapé », « le fou », « le déviant », « le déficient »... Les bénévoles sportifs disent implicitement « je suis là pour te faire découvrir l'escalade, pas pour m'occuper de ta pathologie ou tes problèmes », ce qui peut être vécu comme un soulagement par les publics accueillis. Les bénévoles sportifs ne sont pas des travailleurs sociaux ou des soignants... et c'est tant mieux !

Le tutoiement, le contact physique, les positions inhabituelles, l'enthousiasme des bénévoles, bref l'ensemble de la situation d'animation fait rupture avec le cadre habituel. Dans ce contexte, les publics peuvent se montrer sous un jour différent qui étonne parfois leurs encadrants habituels.

Le point de vue du club sportif

Pour un club sportif adhérent à la FSGT, ces animations s'inscrivent dans le cadre des orientations politiques et des finalités historiques qui ont motivé le développement de cette organisation fédérale. La visée du « sport pour tous » prend ici tout son sens. L'humanisme revendiqué par le club associatif trouve ainsi une illustration concrète : les souffrances et les difficultés des publics du social ne doivent pas les exclure de la vie associative à laquelle prennent part les « normaux » et les « valides ». Les initiatives du club mettent en place de façon très pratique un espace du « vivre ensemble » revendiqué tant par les responsables politiques locaux et nationaux que par les associations sportives. Elles sont génératrices de cohésion sociale.

Par ces initiatives, les clubs sportifs montrent aussi leur capacité à se décentrer et à contribuer à une mission d'intérêt général. De tels échanges permettent de sortir de l'entresoi de classes moyennes et de cadres qui s'est développé au sein même de clubs associatifs relevant d'organisations à vocation populaire et universelle comme la FSGT. On ira même jusqu'à conférer à ces initiatives un caractère de rétablissement d'une justice sociale. En effet, les associations sont mieux munies en personnes capables de spontanément s'organiser pour obtenir la charge et l'utilisation privilégiée

de biens publics qui pourraient ou devraient être l'enjeu d'une redistribution sociale.

Cette ouverture à d'autres publics est également une ouverture à d'autres formes de pratiques, ce qui est un enrichissement pour les clubs. Elle stimule la réflexion pédagogique en proposant de nouvelles questions, elle valorise l'association auprès d'autres partenaires institutionnels. Enfin, elle offre à la diversité des adhérents d'autres objets et formes d'investissement bénévole ou militant.

Le point de vue de l'institution du social

Pour l'institution, ces temps d'activité peuvent se comprendre à plusieurs niveaux : – ils peuvent être des moments de loisirs collectifs où domine le plaisir d'agir et de la rencontre ; – ils peuvent être des supports qui permettront des exploitations ultérieures dans le cadre du projet institutionnel (par exemple, les émotions éprouvées dans l'escalade seront verbalisées et reprises dans le cadre d'entretiens thérapeutiques) ; – ils peuvent être aussi des formes douces d'entrée en contact avec la vie de tous les jours, offrant parfois des suites possibles hors du cadre du travail social.

L'action commune et sa préparation entre bénévoles et professionnels sont également riches. Ce sont autant d'occasions pour l'équipe de salariés de sortir du ronron de l'entre-soi institutionnel. Présenter à des néophytes son public et le projet de son institution n'est pas chose aisée. Plus encore, coconstruire un temps d'animation entre personnes aux statut et motivation différents est souvent l'occasion de revisiter partiellement le projet de l'institution. En cas de coopérations plus régulières, des conventions, formalisées ou non, peuvent se conclure entre institutions du social et associations. Aujourd'hui, elles s'observent à dose encore homéopathique, mais ce n'est peut-être qu'un début...

Des conditions pour des coopérations réussies

À la lumière des intérêts des acteurs et des institutions concernés, il est possible d'esquisser des conditions facilitantes pour de telles coopérations.

Connaître et respecter les finalités du partenaire

Le travail social doit bien intégrer les différences entre intervention bénévole et prestation de professionnels du sport. Par définition, les bénévoles ne sont pas rémunérés, leurs motivations résident essentiellement dans l'utilité sociale, la convivialité et la rencontre avec les publics, les encadrants et le travail social.

Le versant associatif doit pour sa part admettre que les formes et les modalités de pratique de l'escalade qu'il va mettre en place seront différentes de ce qu'il connaît au sein du club.

Des coopérations réfléchies et inscrites dans les projets

Il importe que ces coopérations soient bien comprises comme des pratiques cohérentes, en phase avec l'activité globale des organisations. Le club

sportif comme les institutions du social doivent être au clair sur le sens et l'intérêt d'une telle collaboration. À l'interne des clubs FSGT, ces interventions doivent être comprises comme faisant partie des finalités de la fédération. Le forcing pour obtenir l'adhésion de bénévoles mettrait inutilement l'association en tension. De même, si le secteur social n'attend qu'une prestation d'encadrement, il est préférable qu'il s'adresse à des professionnels de l'encadrement qui répondront très bien à ce type de demande.

Construire ensemble les interventions et co-animer les temps d'activité

Cette étape est indispensable. Elle devra inclure une présentation des projets des deux parties. Si une information sur les publics accueillis est logique, l'essentiel restera de bien situer en quoi et pourquoi cette pratique de l'escalade peut leur être utile. Ces présentations devraient clarifier le rôle de chacun et donner des indications précieuses aux grimpeurs pour concevoir le temps d'activité. Construction commune certes, mais sans mélange de rôles. Les grimpeurs ne deviennent pas des travailleurs sociaux et ces derniers n'ont pas d'avis à donner sur le maniement des cordes d'assurance.

Pendant les temps d'activité, bénévoles et professionnels seront activement présents ensemble et prendront en charge collectivement l'animation, chacun participant naturellement en fonction de ses compétences. Cet aspect de co-animation aura été anticipé lors de la préparation commune.

Privilégier le local

Le plus souvent, les clubs sportifs ont un recrutement local, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les établissements du travail social. Pour donner une cohérence aux coopérations, celles-ci peuvent s'établir à partir de la proximité géographique.

Proposer des actions ponctuelles et parfois régulières

Réaliser une séance de découverte de l'escalade d'une heure, accompagner une sortie en forêt de Fontainebleau ou accueillir au sein du club quelques jeunes suivis par l'éducation spécialisée sont des actions de nature et d'amplitude bien différentes. L'inscription durable de publics relevant du travail social au sein d'associations sportives reste relativement rare. Pour autant, ces tentatives, même de courte durée, jouent un rôle positif dans le parcours des personnes.

Conclusion ?

Au terme de ce tour d'horizon, nous formulerons une conclusion à la fois prudente et volontariste. Des coopérations entre clubs sportifs se référant à l'éducation populaire et institutions du travail social sont possibles et peuvent compléter utilement l'activité principale de chacun. Elles nécessitent que soient réunies des conditions exigeantes qui garantiront la qualité des échanges et éviteront les illusions naïves. Chaque partie peut alors y trouver matière à réaliser sa propre vocation et à dynamiser l'implication, des bénévoles comme des salariés. C'est souvent dans les marges que naissent les idées neuves, et ces initiatives sont porteuses de

réflexion et de rencontres inattendues. En favorisant le brassage des personnes, des idées et des représentations, elles contribuent à « faire société » et peuvent enrichir les projets du travail social et de la vie sportive associative.

Philippe Segrestan animateur bénévole FSGT, club Roc 14, Paris.

Note : Le « collectif d'animation » est l'instance de concertation et de décision du club ; officiellement elle est accessible à tous les adhérents, en pratique cette instance réunit mensuellement de 10 à 15 personnes, les plus impliquées dans la vie associative.

[Texte paru dans VST n°121](#)